

EVALUATION DE LA COOPERATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT
FICHE CONTRADICTOIRE

Recommandations	Réponses des services de la Commission	Suivi à un an
Recommandations au niveau de la stratégie		
<p>1. Niveau global Préciser le cadre stratégique pour mieux spécifier les concepts de développement rural et agricole et le rendre plus opérationnel afin de mieux guider les politiques.</p>	<p>Le cadre global du support de la Commission devrait correspondre à celui du développement de l'agriculture familiale viable comme approche principale mais non exclusive du développement rural. Celle-ci devrait générer des emplois ruraux dans le secteur agricole et hors agriculture, stimuler la consommation rurale et la production rurale de biens et services, et garantir plus de cohésion sociale, équité, durabilité des systèmes de production, sécurité alimentaire, etc. Les exploitants agricoles seraient mieux insérés dans les systèmes marchands.</p> <p>La contribution du secteur privé doit être mieux comprise et soutenue dans le cadre de partenariats public-privé¹ et d'initiatives novatrices de développement local.</p> <p>L'industrie agro-alimentaire et l'agriculture urbaine (élevage et cultures maraîchères), essentielle dans les contextes « <i>livelihoods</i> » et sécurité alimentaire, malheureusement non traitées par l'évaluation, devraient être considérées – partout où cela est pertinent - dans les programmes d'appui sur financement communautaire.</p> <p>La réflexion doit également se placer à un niveau régional tandis qu'elle sera plus approfondie dans les pays à concentration de l'aide communautaire dans le développement rural et agricole.</p>	
<p>Pour rendre la directive COM(2002) 429 plus opérationnelle, il serait souhaitable de mieux spécifier les concepts en se basant sur les principes suivants :</p>		
<p>– définir les champs, les approches et les objectifs spécifiques du développement agricole, du développement rural et de la sécurité alimentaire ;</p>	<p>Ces trois notions sont, dans la pratique, liées. Il ne semble pas indiqué, dans le support communautaire, de les traiter séparément, comme des compartiments étanches. Le concept de développement rural est à comprendre dans son sens le plus large². Il est néanmoins important de garder à l'esprit les facteurs pertinents au développement rural dans l'appui macro-économique, les transports, énergie,</p>	-

¹ Dans une série de domaines tels que infrastructures, recherche, commercialisation, services (assistance technique, financiers), etc.

² Développement rural: http://ec.europa.eu/agriculture/rur/back/index_en.htm

	secteur privé, gouvernance, services sociaux, etc.	
– préciser, pour le développement agricole , le cadre d'une approche sectorielle pour le secteur en prenant en compte les nouveaux enjeux liés notamment à la libéralisation croissante des échanges et aux adaptations indispensables qui y sont liées.	<p>L'approche sectorielle est un moyen de soutenir une politique sectorielle qui est du ressort des gouvernements.</p> <p>La CE prépare un document sur la mise en œuvre de l'approche sectorielle / approche programme comme cadre d'appui au développement agricole et rural au sens large. L'approche préconise en particulier de ne pas hésiter à "découper" le "secteur" en sous-secteurs en fonction du contexte national de façon à développer une approche la plus opérationnelle et pragmatique possible. Il ne semble donc pas indiqué de définir <i>a priori</i> l'étendue du secteur à prendre en compte par une approche sectorielle du développement agricole ou rural, qui dépendra du contexte spécifique. L'appui de la CE lui sera défini en consultation avec les parties prenantes dans le pays partenaire (gouvernement, acteurs non étatiques). Voir aussi point 6.</p> <p>Libéralisation et adaptation : voir aussi point 7.</p>	
– promouvoir et développer, pour le développement rural , un concept de gestion intégrée de l'espace rural : la gouvernance territoriale	Plutôt que la "gouvernance territoriale" telle que définie, la CE envisage de promouvoir le développement territorial ³ , déjà mentionné dans le Consensus Européen de 2005. La Commission a entrepris la définition d'orientations (probablement sous forme de Communication) d'appui au développement local , qui engloberait gouvernance locale, décentralisation et développement territorial .	
– définir en matière de sécurité alimentaire des mécanismes spécifiques de solidarité orientés vers les ménages les plus pauvres.	Cibler uniquement les « <i>ménages agricoles marginalisés</i> » (voir point 3) par « solidarité » est une contradiction dans les termes, le principe de solidarité ayant vocation à être équitable et universel. Si redistribution des ressources publiques pour les groupes vulnérables il y a, celle-ci doit être traduite dans une politique globale/nationale (non décentralisée) et sur des bases non-discriminatoires (pas de distinction entre groupes agricoles et non agricoles, ruraux/urbains, catégories, régions, etc.). Voir aussi point 3.	-
– intégrer davantage la gestion des ressources naturelles dans les stratégies d'intervention	Voir point 8	

³ Le développement territorial vise les déterminants territoriaux responsables de différences de richesse entre régions, différences qui ne sont pas touchées par les politiques macroéconomiques et sectorielles. Il combine interventions publiques et privées, articule les acteurs locaux à un cadre plus large (permettant économies d'échelle, effets d'entraînement et expression d'avantages comparatifs), relève de l'aménagement du territoire, développement économique et décentralisation au sens large, fait appel aux liens entre milieux urbain et rural et aux particularités des régions (productives, historiques, culturelles, environnementales, etc.). Le territoire intègre l'organisation sociale et économique dans un espace (non lié aux divisions administratives) et un temps donnés, et sera donc défini de façons différentes selon l'objectif particulier (gouvernance et fourniture de biens publics, projet spécifique, entreprise économique, etc.).

Cette révision devrait s'appuyer sur les mécanismes suivants :	Compte tenu des éléments ci-inclus dans la réponse de la Commission, une révision ne semble pas nécessaire .	-
– la participation de toutes les parties prenantes à son élaboration (pays partenaires, Délégations de la CE, société civile, autres bailleurs de fonds, etc.)	Si toutefois le besoin d'une telle révision se faisait sentir, elle ferait effectivement l'objet d'une consultation de toutes les parties prenantes (<i>modus operandi</i> de la Commission dans sa préparation de stratégies, communications, etc.). Il faut néanmoins garder à l'esprit que la stratégie de la Commission est un moyen d'appui à des politiques nationales dont la définition est du ressort des gouvernements partenaires.	
– la définition de quelques indicateurs globaux (p.ex. un IDH spécifique aux zones rurales, indicateurs de productivité agricole) afin de juger objectivement de l'évolution de la mise en place des stratégies dans les pays en développement	<p>Le besoin d'indicateurs sectoriels se fait effectivement sentir, problème d'autant plus complexe au vu de l'hétérogénéité du « secteur », l'influence primordiale sur l'agriculture de facteurs « extra-sectoriels » tels que les conditions climatiques, macro-économiques, le secteur privé, etc.</p> <p>Une étude est en phase terminale dans le cadre du GDPRD (Global Donor Platform for Rural Development) sur des indicateurs de développement rural et agricole, qui pourraient être retenus et appliqués par un ensemble de pays et acceptés par l'ensemble des bailleurs de fonds.</p> <p>La désagrégation de l'IDH se conçoit selon différents critères (genre, rural-urbain, etc.), permettant d'apprécier les différences de dynamique entre zones rurales et urbaines. Des indicateurs pourraient également documenter la contribution du développement agricole/rural à la réduction de la pauvreté dans le pays considéré. Des indicateurs socio-dynamiques seraient à conseiller vu l'importance de la mobilisation et cohésion sociales dans les processus de développement. Il ne faut néanmoins pas sous-estimer la contrainte que représente la disponibilité des données statistiques nécessaires en nombre, qualité et temps opportun. Leur interprétation se fera avec précaution⁴.</p>	
– La mise en place d'un dispositif permanent d'animation et d'échange sur la stratégie pour l'adapter aux évolutions et capitaliser les expériences	La capitalisation d'expérience permettra d'affiner et rendre plus efficace sa mise en œuvre selon les contextes. Séminaires régionaux, documents (sous-) sectoriels sur des sujets divers du développement rural et agricole sont autant d'occasion d'échange d'expérience en cours, opérationnalisation des stratégies, voire leur révision si le besoin s'en faisait sentir.	
2. Secteur agricole		

⁴ En effet, il faut souvent des durées assez longues (près de 10 ans) pour enregistrer des variations significatives dans le domaine agricole. De même, les erreurs de mesure peuvent être supérieures de plusieurs fois aux variations attendues suite aux interventions.

<p>Repréciser la stratégie et les priorités pour atteindre l'objectif d'augmentation du revenu et de la productivité du travail agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour améliorer la productivité agricole, les axes stratégiques doivent préciser de manière concrète les priorités à donner en fonction des niveaux de développement; - par rapport aux objectifs de réduction de la pauvreté, la croissance du secteur agricole est plus que jamais nécessaire et mérite d'être encouragée dans les politiques de développement. Elle implique le développement des stratégies plus cohérentes avec les politiques de prix et avec les stratégies paysannes; - les politiques doivent être orientées plus clairement sur l'amélioration des revenus et de la productivité du travail agricole. 	<p>Le rapport 2008 sur le Développement Mondial (Banque Mondiale) souligne lui aussi l'importance de la croissance agricole pour la réduction de la pauvreté (2-4 fois plus efficace que la croissance de tout autre secteur économique). Augmenter les revenus et la productivité du travail agricole devraient donc effectivement être au centre de notre stratégie d'intervention.</p> <p>Pour cela, le rapport propose différents axes d'intervention: prix incitatifs, amélioration de la quantité et qualité des investissements publics; du fonctionnement des marchés des produits; de l'accès aux services financiers, réduction des risques (assurances); renforcement de la performance des organisations de producteurs; promotion de l'innovation scientifique et technologique⁵; d'une agriculture plus durable et à même de fournir des services environnementaux.</p> <p>Mais cette approche doit également être celle retenue par les pays partenaires. Les stratégies d'intervention de la CE devraient ainsi s'efforcer d'articuler ces différents axes de travail de façon cohérente et adaptée aux différents contextes nationaux.</p> <p>Les politiques de prix peuvent être envisagées tout en gardant à l'esprit les limites d'une telle démarche.</p> <p>L'accroissement du revenu peut être facilité par une approche « filière », qui permettent de mieux organiser l'approvisionnement en intrants agricoles, de canaliser les connaissances techniques et réglementaires, d'améliorer l'écoulement des produits vers les marchés et d'adopter des mécanismes de financement et de gestion de risque. Elle contribue également à développer l'interaction entre acteurs économiques et à accroître leur capacité de négociation.</p>	
<p>3. Agriculture et sécurité alimentaire</p>		
<p>Définir une stratégie d'interventions spécifique pour les ménages agricoles qui ne profitent pas de la croissance et restent marginalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - il est nécessaire de définir des mécanismes 	<p>La stratégie de Sécurité Alimentaire de la CE a soutenu une approche globale ces dernières années, recentrée sur l'accès à l'alimentation</p> <p>Cette approche est favorisée par l'appui budgétaire qui permet une allocation de ressources publiques sur base de critères clairs et transparents de revenus des</p>	

⁵ Un élément capital pour l'augmentation de la productivité du travail agricole – malheureusement négligé par les évaluateurs - est en effet celui de la recherche, dissémination de ses résultats et innovation technologique.

<p>concrets de solidarité permettant aux ménages ruraux marginalisés de vivre de manière décente de leur travail agricole en attendant qu'ils puissent, si cela est possible, trouver d'autres sources de revenus;</p> <p>- sur base d'expérience déjà menées, les pistes à explorer concernent la mise en place de filets de sécurité, de subventions ciblées, de protection de certaines filières de production particulièrement critiques, etc.</p>	<p>ménages.</p> <p>Il existe d'autre part des expériences intéressantes déjà mises en œuvre tels que les programmes de "cash transfers"⁶ (eg. Mexique, Afrique du Sud), qui ont un impact direct sur la sécurité alimentaire des ménages ciblés et indirect sur le développement de la zone concernée.</p> <p>Expériences et leçons tirées méritent d'être suivies et plus amplement diffusées, avec un accent particulier sur la durabilité et leur réplique / adaptation à d'autres contextes. Les séminaires régionaux de sécurité alimentaire y contribuent, de même que les documents de guidance de la Commission.</p> <p>Stocks physiques et financiers de sécurité alimentaires permettent d'autre part une réaction rapide lors de crises alimentaires.</p> <p>Ces types d'intervention doivent néanmoins s'intégrer dans une stratégie globale de développement rural, qui s'attaque en profondeur à l'extrême pauvreté structurelle. Les différents mécanismes de solidarité ne peuvent en aucun cas se limiter aux ruraux marginalisés (<i>quid</i> des urbains?) ni aux ménages vivant de leur travail agricole (<i>quid</i> du travail non agricole?). Voir aussi point 1.</p>	
<p>4. Développement rural</p> <p>Orienter la stratégie vers un concept plus général de gestion intégrée de l'espace rural qui vise davantage le processus que l'action : la gouvernance territoriale.</p> <p>- le modèle multisectoriel de développement rural garde sa pertinence dans une approche de lutte contre la pauvreté. Mais, malgré certaines améliorations dans les approches suivies avec notamment la généralisation de l'approche participative et l'insertion dans des structures décentralisées quand elles existent, l'impact de ces programmes reste limité et les coûts de mise en œuvre très importants;</p> <p>- afin de pallier les limites de ce modèle tout en gardant la pertinence de l'approche de proximité, il est recommandé d'orienter la stratégie vers un concept plus large de gouvernance territoriale qui se définit comme un processus d'organisation et de coordination</p>	<p>Il semble plus indiqué de s'orienter vers un concept de développement territorial et d'examiner comment valoriser au maximum les ressources et capitaux locaux (y compris humains) tout en intensifiant les échanges (information, recherche, technologie) et les flux économiques entre entités supra-communales (couvrant plusieurs communes, villes intermédiaires, filières courtes et longues, etc.). Ceci doit être mené tout en respectant chaque contexte spécifique. La gouvernance territoriale est un élément-clé du développement territorial. Cependant, privilégier le processus sans un objectif précis et concret risque d'aboutir à un essoufflement rapide de la gouvernance territoriale.</p> <p>D'autre part, cette dernière semble un concept difficile à mettre en œuvre dans certaines situations, notamment de post-conflit.</p> <p>Enfin, la relation entre le développement durable des zones rurales et les zones urbaines est importante.</p>	

⁶ "Cash transfers" sont des sommes limitées d'argent directement distribuées aux familles les plus pauvres.

des interactions entre les différents acteurs et intérêts d'un territoire déterminé. En pratique, il s'agirait pour la CE d'appuyer ce processus de planification territoriale qui assure la <u>cohérence des actions et leur lien avec les approches sectorielles.</u>	Voir aussi commentaires et note en bas de page au point 1.	
Recommandations au niveau de la mise en œuvre des interventions		
5. Modalités d'intervention		
<p>Privilégier les approches sectorielles dans le secteur agricole et évoluer, lorsque cela est possible, vers un appui budgétaire. Les approches projets restent justifiées comme complément à cette approche ou lorsque les approches budgétaires sectorielles ne sont pas possibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'approche sectorielle répond aux 3 objectifs principaux : (i) l'appropriation des stratégies et dépenses sectorielles par le Gouvernement; (ii) l'amélioration de la cohérence des politiques et des dépenses publiques grâce à une vision globale du secteur ; (iii) la minimisation des coûts de transaction de l'aide extérieure grâce à un système de financement commun à tous les bailleurs; - les approches sectorielles sont très peu utilisées dans le secteur du développement rural et agricole. - Le recentrage sur le secteur agricole et sur l'objectif spécifique d'augmentation de la productivité agricole devrait permettre de mieux cerner l'approche et de concentrer le dialogue sur l'élaboration d'une stratégie plus opérationnelle. - une approche sectorielle nécessite un degré élevé de coordination afin que le gouvernement bénéficiaire développe, en concertation avec tous les partenaires, 	<p>Les approches sectorielles dans le secteur agricole sont déjà privilégiées au même titre que tous les autres secteurs.</p> <p>Certains des facteurs mentionnés par les évaluateurs peuvent effectivement contribuer au manque d'une stratégie explicite et opérationnelle pour l'agriculture dans les pays partenaires⁷. Les modalités de soutien dans le secteur de l'agriculture et du développement rural sont complexes en raison de la multiplicité des acteurs et de l'importance des investissements privés par rapport aux investissements publics. La recommandation de privilégier les approches sectorielles (et si possible appui budgétaire) trouve ses limites d'application dans ce qui précède. Il faut distinguer la cible des recommandations : gouvernements partenaires (formuler politiques et stratégies) ou bailleurs de fonds (comment soutenir ces politiques).</p> <p>Si l'appui budgétaire est approprié pour soutenir les interventions de l'Etat, d'autres méthodes d'appui peuvent être plus appropriées pour soutenir les acteurs non étatiques. Il convient de signaler l'importance accordée à ces derniers dans la politique de développement communautaire⁸.</p> <p>D'autre part, la synergie avec des institutions de financement sera recherchée pour stimuler le développement économique et du secteur privé.</p> <p>Il est vrai qu'un programme sectoriel doit être clair dans ses objectifs et priorités.</p> <p>Un recentrage sur l'agriculture est certes important, mais il ne doit pas mener à négliger les autres axes non agricoles de la stratégie de développement rural. Dans le cadre de cette approche, il est nécessaire de préciser objectif et sous-secteurs prioritaires, évitant ainsi de concevoir des programmes trop englobants, impliquant trop d'acteurs.</p> <p>Les limites des approches sectorielles apparaissent mieux actuellement: capacité du gouvernement à concevoir une politique sectorielle cohérente avec plan d'action</p>	

⁷ Un engagement politique fort des Etats est nécessaire pour élaborer ces stratégies; les bailleurs de fonds interviennent alors plus facilement pour soutenir leur formulation et mise en œuvre. Dans certains pays au potentiel agricole important mais ne bénéficiant pas d'un tel engagement politique, il arrive souvent que les bailleurs de fonds ne soutiennent pas l'agriculture, tout en maintenant le dialogue politique avec le Gouvernement à ce sujet. Dès lors, c'est un résultat de l'absence de stratégie, et non la cause.

⁸ Avec d'importants moyens financiers déployés à cet effet dans les pays ACP (220 million € sous le 9ème Fond Européen de Développement, pour 45 projets/pays). Le renforcement de la société civile se fait dès lors, depuis l'accord de partenariat UE-ACP de Cotonou, bien plus que par "les lignes budgétaires ONG".

un plan d'action sectoriel ou programme sectoriel.	réaliste, budget et coordination effective, dans la limite des ressources disponibles. Les coûts de transaction, que l'on espérait réduire grâce aux approches sectorielles, ne baissent pas.	
<p>6. Programmes de développement rural intégré (PDRI)</p> <p>Les programmes de développement rural intégré peuvent rester justifiés pour répondre à des problématiques ponctuelles lorsque le cadre institutionnel existant n'est pas adapté. Cependant, compte tenu du faible avantage comparatif de la CE dans ce type de projets, celle-ci devrait se concentrer sur la définition des politiques sectorielles, leur suivi et leur financement. En ce qui concerne la mise en œuvre, la CE devrait étudier la possibilité d'externaliser vers d'autres acteurs.</p> <p>- les programmes de développement rural induisent des coûts de mise en œuvre importants. De plus, les procédures de la Commission ne sont pas faites pour ce type de projets et les taux de décaissement sont trop lents (approche participative, multiplication des contrats et paiements, lenteur des circuits d'approbation, etc.);</p> <p>- la CE devrait dès lors concentrer ses moyens sur l'approfondissement des processus (politique agricole et gouvernance territoriale) et assurer un appui financier des opérations mises en œuvre par d'autres acteurs publics ou privés, notamment les ONG.</p>	<p>La valeur d'un PDRI réside notamment dans son potentiel d'appui aux processus de décentralisation/déconcentration.</p> <p>Il apparaît que les PDRI gardent un intérêt, avec un avantage comparatif de la CE en la matière, notamment dans le long processus de définition d'une politique sectorielle.</p> <p>Les coûts de mise en œuvre des approches locales participatives sont certes plus élevés au départ avec un besoin de formation des partenariats locaux (renforcement des capacités et institutionnel) mais plus efficaces par la suite car assurant une meilleure mobilisation des populations locales et une meilleure réponse aux problèmes de développement qui requièrent une approche intégrée. Une meilleure prise en compte des besoins locaux est également assurée⁹.</p> <p>Dans le cadre de la Déclaration de Paris, la Commission comme les autres signataires, s'est engagée à progresser dans l'alignement et l'harmonisation pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide.</p>	

⁹ C'est l'expérience du développement rural en Europe (Leader+) avec, pour la période 2007-2013, 1500 partenariats locaux qui seront financés. La FAO s'est inspiré de cette expérience européenne.

<u>Recommandations spécifiques</u>		
<p>7. Cohérence des politiques européennes</p> <p>Evaluer les mesures compensatoires mises en place par la CE pour pallier les conséquences des réformes de la PAC sur les pays ACP, et des mesures d'appui à la mise aux normes sanitaires.</p> <p>- les réformes de la PAC ont un impact négatif direct sur les revenus d'un certain nombre de pays en développement qui exportait vers l'Europe au prix du marché intérieur; pour certains produits particuliers (notamment la banane et le sucre), la CE a pris des mesures pour soutenir ces pays à diversifier leur économie ou à <u>améliorer la compétitivité des filières concernées</u>;</p> <p>- la CE a également pris des mesures pour permettre aux pays en développement de s'adapter aux normes sanitaires de l'UE;</p> <p>- Il est recommandé d'évaluer l'efficacité des différentes mesures compensatoires mises en place en matière d'appui à la mise aux normes sanitaires et d'amélioration de la compétitivité.</p>	<p>Il ne convient pas de mentionner des « mesures compensatoires » mais plutôt de « mesures d'accompagnement ».</p> <p>Analyse intéressante mais cependant partielle: si la réforme de la PAC a pénalisé certains pays ACP (eg bénéficiaires du Protocole Sucre), elle a largement bénéficié à d'autres pays en développement par l'abolition de subventions à l'exportation. Les conclusions auraient dû être étayées par une analyse plus approfondie, qui prendrait également en compte les règles de l'OMC ainsi que la globalisation, éléments malheureusement peu/pas traités par les évaluateurs.</p> <p>Les objectifs de l'assistance liée au commerce et en particulier la mise aux standards sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont multiples:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. respecter les engagements pris par les pays partenaires dans le cadre de l'OMC; 2. améliorer leur compétitivité sur les différents marchés, y compris internationaux et UE¹⁰. 3. Protéger leurs consommateurs et producteurs (objectif identifié par différentes parties, y compris associations de producteurs des pays en développement). <p>Il est important que les stratégies visant à augmenter la productivité incluent aussi des mesures SPS et de protection environnementale (réglementation sur l'usage d'intrants et contrôle de sa mise en œuvre).</p> <p>Cet appui lié au commerce doit être considéré dans le contexte global de l'assistance de la CE.</p> <p>En ce qui concerne les évaluations, la Commission effectue régulièrement des évaluations thématiques de son assistance extérieure. A ce titre, une évaluation de l'appui aux produits de base est prévue en 2009. Bien qu'aucune date n'ait été retenue à ce jour, une évaluation de l'appui à la mise aux normes SPS sera ainsi effectuée dans les années à venir.</p> <p>Le problème de la cohérence des politiques de l'UE avec la politique de développement se joue essentiellement à d'autres niveaux: politiques agricole, commerciale, industrielle, etc. dans le contexte d'absence fréquente de telles politiques dans le chef des pays en développement. N'évaluer que les "<i>mesures compensatoires</i>" ne permettra malheureusement pas de d'appréhender ces dimensions.</p>	
<p>8. Protection de l'environnement et gestion des</p>	<p>Un « profil environnemental » est désormais obligatoire dans le cadre de l'élaboration</p>	

¹⁰ Il convient de noter qu'être en conformité avec les standards UE représente également un passeport pour l'exportation vers les marchés internationaux (« benchmark »).

<p>ressources naturelles</p> <p>Réaliser au niveau des DSP, ou à défaut au niveau des secteurs d'intervention, des évaluations stratégiques environnementales telles que prévues dans la Directive 2001/421.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la problématique environnementale n'est pas traduite de manière satisfaisante dans les DSP; - depuis 2001, l'obligation de réaliser ce type d'études pour toutes les politiques menées par la CE est effective, par exemple, pour tous les programmes préparés dans le cadre des Objectifs pour la période 2007-2013; - prévue dans la COM(2002)429, la réalisation de ce type d'évaluation dans le cadre des DSP, ou à défaut, au niveau des politiques sectorielles, permettrait de s'assurer qu'il existe un diagnostic environnemental, que les impacts environnementaux (positifs ou négatifs) ont bien été anticipés et que les enjeux ont bien fait l'objet d'une consultation des bénéficiaires et des autorités environnementales. 	<p>des DSP sous tous les instruments de coopération de la CE. Celui-ci facilite la prise en compte de l'environnement dans la stratégie d'appui au pays, en tant que secteur d'intervention, ou de question horizontale, voire d'indicateur de suivi et de performance.</p> <p>Des efforts importants sont consentis par la Commission pour améliorer l'intégration de l'environnement : production et diffusion d'un manuel et notes de guidance; mise à disposition d'un helpdesk et d'un site intranet; formation du personnel de la CE (siège/Délégations) et des pays partenaires. Une attention accrue est aussi accordée à la prise en compte de l'environnement lors de l'examen des propositions d'intervention.</p> <p>Une Évaluation Stratégique Environnementale (ESE) est systématiquement prévue dans les programmes pluriannuels d'accompagnement à la réforme sucrière. ESE/EIE (étude d'impact environnementale) seront promues lors de la préparation des interventions importantes dans le domaine du développement rural et agricole sur les programmes financés par la CE.</p>	
--	---	--